

---

# ALGER

## *Une société métissée au XVIIe siècle*

---

Farid Khiari

Au XVIIe siècle, Alger était avec Tunis et Tripoli, une des bases de la course barbaresque qui s'était développée en Méditerranée occidentale à partir du XVIe siècle. Trois siècles durant, les corsaires œuvrant pour le compte des souverains turcs (qui, bien que se déclarant suzerains du pouvoir central ottoman, disposaient d'une relative autonomie) livreront une véritable guerre aux navires croisant au large de leurs côtes, battant pavillon espagnol, français, italien, hollandais... Cette pratique guerrière a procuré à ces cités une prospérité économique sans précédent et a attiré vers elles des hommes et des femmes des rivages européens de la Méditerranée. Elle a également donné lieu à l'esclavage de captifs chrétiens. Ces cités barbaresques, majoritairement musulmanes, vont connaître alors une mutation du fait de ces nouvelles populations intégrées qui vont en marquer sensiblement le tissu social et la vie quotidienne. Farid Khiari évoque ces sociétés métissées à travers l'une de ces cités barbaresques, Alger, à l'âge d'or de la Course, le XVIIe siècle.

Le qualificatif d'émigré désignait dans sa première acception celui qui a fui la Révolution française pour s'établir hors de France, donc un émigré le fut d'abord pour des raisons politiques. Cette contribution a pour objectif de rappeler que les hommes ont émigré de tous temps. Comment qualifieront-on sinon les vastes mouvements humains dont l'histoire est remplie pour dire qu'ils furent nombreux et massifs? Le problème se pose aujourd'hui pour des raisons d'actualité évidente et parce-que depuis la consolidation de l'économie-monde capitaliste et la

révolution industrielle qui a réussi en Europe du nord et de l'ouest, la nature de l'émigration est devenue essentiellement économique, ses causes également. Ce sont les populations issues de la semi-périphérie et de la périphérie de cette économie-monde, dont le centre fut — et est toujours — l'objet d'âpres luttes entre les principaux pays où le système capitaliste a été bâti<sup>1</sup>, qui assaillent aujourd'hui les pays occidentaux en quête légitime d'une vie meilleure. Le problème que se pose aujourd'hui l'Occident est de savoir comment arrêter ces hordes aleines, l'échec de ce mur dépassant le millier de kilomètres sur la frontière entre les Etats-Unis et le Mexique est là pour rappeler la nécessité d'élaborer des solutions à ce problème majeur autrement que par la répression.

Au XVI<sup>e</sup> siècle par contre, une des conséquences du développement de l'Europe capitaliste fut le rejet d'une partie de sa population excédentaire. Une part, forcée ou consentante, traversa la Méditerranée en quête de meilleures conditions de vie; c'est ce que propose d'étudier, rapidement, le présent travail.

---

## D'ailleurs que d'Alger

---

Les sources, aussi bien externes qu'émanant du pachalik d'Alger, attestent sans équivoque d'un phénomène constant qui a marqué tous les observateurs contemporains: la présence d'occidentaux comme moteur et instigateur de la course. La série Z<sup>2</sup> ne fait pas exception et la place qu'ils occupent — près de la moitié des documents rencontrés en est remplie — dénote indiscutablement de l'importance prise par ces hommes au sein du pachalik. C'est par eux que l'on commencera.

Ils viennent de tous horizons<sup>3</sup> et sont issus de groupes sociaux divers, composant une masse de pauvres que l'Europe dans son processus de formation capitaliste a déjà rejetés<sup>4</sup>. Ceux qui ont franchi volontairement la mer pour s'installer qui à Salé (Maroc), qui à Alger, à Tunis ou à Tripoli sont en grande partie ces exclus, mais également cette main-d'oeuvre spécialisée dans les métiers de la mer: nochers, boscos, menuisiers, timoniers, calfats, gabiers, techniciens, canonniers, etc.<sup>5</sup>

L'Europe chrétienne les qualifie de renégats, ils sont conspués, flétris ici, honnis là par ses racheteurs d'esclaves, pendus là par l'Etat et ses représentants. Ces renégats, qu'on appelle en pays d'islam convertis (*ilj*, pluriel de *aalàj*) sont tenus pour être "les plus grands ennemis que le nom chrétien puisse avoir"<sup>6</sup>. Le bénédictin Haëdo estimait leur nombre, à outrance, à près de 25.000 dans le dernier quart du XV<sup>e</sup> siècle. Au sein de ce groupe de convertis, on trouve, si l'on en croit cet informateur vénitien du début du XVII<sup>e</sup> siècle, une spécialisation propre

à chacun d'eux en fonction de leur origine: aux Anglais, Français et Flamands la maistrance; aux Italiens et Espagnols les rames, pour le radoub, le calfatage et les travaux de menuiserie, les Grecs paraissent tenir solidement ces métiers<sup>7</sup>. D'autochtones, il n'est nulle part question, mais leur présence est attestée dans d'autres domaines de la course.

Il semble indubitable que ces hommes ont joué un rôle de premier plan dans l'essor pris par la course au Maghreb, particulièrement à Alger; ils ont constitué le chaînon indispensable qui a permis à la marine surtout d'Alger, mais aussi de Tunis, de Salé et de Tripoli à devenir ce qu'elle est devenue jusque vers les années 60 du XVIIe siècle: moderne et audacieuse.

Moderne: par le recrutement de ces transfuges, elle bénéficie, dans le domaine de la construction navale, du progrès occidental dans ce domaine<sup>8</sup>. Est-ce un hasard, comme se plaît à le rappeler Fernand Braudel, si la refonte de la flotte ottomane, après Lépante, se trouve être "le fait d'un Napolitain, Euldj Ali, renégat instruit à l'école des corsaires algérois"<sup>9</sup>? N'est-ce pas également un Flamand qui initia les *râvis* d'Alger, un Anglais ceux de Tunis, à la navigation hauturière qui fût déborder la course sur l'Atlantique par le renouvellement des techniques et l'introduction des vaisseaux ronds<sup>10</sup> ?

Audacieuse: la course algéroise croise désormais sur l'Atlantique guettant le retour des lourdes et riches caraques portugaises et espagnoles de retour des "Indes", et les prises, d'après Salvago, sont "de très grandes richesses", mais elle est aussi présente sur les mers du Levant et il n'y a pas que les Vénitiens qui ont eu à supporter cette encombrante présence.

Soldats et marins déserteurs des armées européennes, transfuges *motu proprio*, mais également prises de captifs n'ont cessé de nourrir ce flux d'hommes dont la course maghrébine avait tant besoin. La capture d'esclaves jeunes surtout, a alimenté ce mouvement de convertis, mais la quête d'une vie meilleure que l'Europe dans sa formidable transformation n'offrait plus qu'à une minorité, a sans aucun doute été pour beaucoup dans cette migration vers les villes corsaires. Au-delà du fait de la supériorité technique des Etats de l'Europe du nord-ouest de plus en plus évidente — et le mouvement des hommes à lui seul l'indique —, c'est aussi un signe de la reprise de la vigueur démographique sur le continent ouest-européen, après l'affaissement consécutif à la Grande peste de 1347-1352. Durant les XVIe et XVIIe siècles, des centaines de milliers d'hommes, peut-être davantage à dire d'historien<sup>11</sup>, ont quitté l'Europe en direction du monde de l'Islam qui offre, ou semble offrir, de meilleures opportunités de gains.

En écartant d'emblée la population autochtone des fonctions de la structure militaro-administrative mise en place par eux, les Turcs se sont condamnés à entretenir, coûte que coûte, ce recrutement exogène, afin

d'empêcher toute dilution — donc, à terme, disparition — de leur pouvoir ultra-minoritaire, bien que sa délégation ait pu constituer, dans les territoires non contrôlés directement par eux, une sorte de contrepoids à son caractère hégémonique dans les villes. En ce sens, la diversité du recrutement hors pachalik a constitué, avec le phénomène de la conversion, une des conditions *sine qua non* de leur unité: ce sont eux que Haëdo appelle “Turcs de profession”<sup>12</sup>.

---

## De la conversion

---

La conversion et l'affranchissement qui suivent souvent la capture, paraissent être les trois jalons marquants dans la vie de ceux qui ont pu franchir, spontanément ou pas, la Méditerranée en direction du sud. Ni le pachalik d'Alger ni celui de Tunis n'ont apporté de novations dans ce domaine, ils n'ont été — comme beaucoup d'autres du reste — que les épigones des usages en cours dans l'empire ottoman. Dans un article récent, B. Bennassar a traité, en puisant dans les fonds inquisitoriaux européens, des modalités de cette “adhésion ambiguë” des chrétiens à l'islam<sup>13</sup>.

Un voyageur européen a laissé de cette pratique des rites du “passage” d'une religion à une autre un court et vif récit. Il s'agit, dans le cas présent, d'une conversion *motu proprio*. Écoutons-le, tout en gardant en mémoire le fait que les rites initiatiques comportaient plusieurs variantes d'une ville à une autre; cela se passe au cours d'une *mahalla* (levée bi-annuelle d'impôts) et la cérémonie se veut solennelle:

“(…) deux Italiens, qui avaient renié à Bône (...) firent leur profession publique. On les fit monter sur des chevaux bien harnachés; ils étaient suivis par les pavillons de la loi et par plusieurs Turcs à cheval. On les conduisit ainsi par tout le camp. Ils allaient le doit levé (l'index) en disant les paroles de la loi: *La ilah illa allah Mohammed rassoul allah*, Dieu seul Dieu et Mahomet est son prophète”<sup>14</sup>. En réalité, ce sont deux matelots “qui furent à Marseille pour quelque désordre fait chez les femmes de mauvaise vie”<sup>15</sup> et qui, pour échapper aux conséquences d'une beuverie un peu plus tumultueuse que d'habitude, vont aider des Turcs prisonniers à regagner Alger et “se faire musulmans” pour être, à l'abri de leur turban, hors d'atteinte de la loi du roi. Un cas, somme toute, très banal où on quitte femmes et enfants pour se réfugier, à la suite d'une infraction commise, sous des cieus plus cléments et/ou plus lucratifs. Ce type de conversion est celui pour lequel les risques, si par hasard le néophyte est pris sur un navire d'Alger les armes à la main, sont les plus grands: la mort ou la galère et il n'y avait pas de place à la clémence<sup>16</sup>.

Le passage de l'état d'esclave à celui d'affranchi, avec pour étape intermédiaire l'acte — simplifié à l'extrême — de conversion, est très fréquent et de cela, plus d'un document en témoigne. Ce *faqîh* laisse à sa mort, en plus de huit esclaves aliénables, sept autres (dont quatre femmes) à affranchir plus une somme d'argent à chacun d'eux<sup>17</sup>. Cette femme, véritable diaconesse, recommande dans son testament l'affranchissement de 17 de ses esclaves, allouant à chacun un petit pécule, à la seule condition d'accomplir leur profession de foi (*ach-chahâda*): "il n'y a de Dieu qu'Allah et Mohammed est son Messenger"<sup>18</sup>, une conversion rendue à sa plus simple expression. Ce marchand lègue une partie de son héritage pour servir à l'affranchissement de cinq esclaves<sup>19</sup>. J'essaierai de voir plus loin les motivations de tels actes accomplis au soir d'une vie, parfois très mouvementée. Le parcours de ces affranchis, anciens esclaves, revêt, en revanche, plus d'intérêts.

Si nous sommes mieux renseignés sur ces *condottieri* parvenus aux plus hautes fonctions de l'appareil militaro-administratif du pachalik, nous l'étions moins, à dire le vrai, sur un grand nombre d'autres qui ont occupé des fonctions intermédiaires mais néanmoins influentes. Nos documents, à travers la série Z consultée, comblent — encore que partiellement — ces lacunes.

Le plus prestigieux de ces corsaires, Kheireddine b. Yacoub, le fameux Barberousse, est probablement l'instigateur de cette pratique dans le pachalik qui se résume en fait à une sorte de relation entre la vassalité, la conversion et les avantages qui leur sont subséquents. Ici, il laisse en bien *habus* plusieurs attelées au profit d'une mosquée bâtie par son affranchi, Safar, devenu *qâyid*, une sorte de commandant de place ou de région<sup>20</sup>. Là, il laisse une halle aux moulins de même nature, construite par un autre de ses affranchis, le *qâyid* Yahya b. Abd al-hayy, élevé à la même fonction que Safar<sup>21</sup>. La pratique de l'affranchissement ne se démentira pas après son départ pour Istanbul et on la retrouve érigée presque en rite, réifiée, par les dirigeants du pachalik. Son fils, le pacha Mohammad Hasan b. Kheireddine la prolonge en élevant un de ses affranchis, le *qâyid* Abou Abd Allah Housayn à la lucrative fonction d'administrateur des hoiries de l'Etat et aliénateur des biens du Bayt al-Mâl. Le même texte révèle qu'un autre affranchi, le *qâyid* Mâmî, occupe la fonction de commandant de la ville Cherchell<sup>22</sup>.

A la tête de l'Etat turc, les exemples ne manquent pas qui disent la réussite des convertis dans cette société qui reste pourtant fermée, hermétiquement, aux autochtones. En 1577, Hasan, affranchi de Euldj Alî — un converti d'Alger qui devint son pacha et finit amiral de la flotte de l'empire ottoman — est nommé pacha<sup>23</sup>, Jaafar, "un ancien captif chrétien" lui succède en septembre 1580, mais Hasan occupe à nouveau cette fonction en 1582. Son successeur, Mohammad, est un affranchi de Karja Ali. En 1600, Soliman, affranchi de Kitaniya, accède

à cette fonction<sup>24</sup>, et en 1605, c'est Radhwan, affranchi du pacha Ramadan, qui est nommé à la tête de l'Etat. Soliman revint au pouvoir en 1617, et en 1621, c'est Husayn, affranchi de Kahia pacha qui est nommé pacha à son tour. Puis ce fut au tour de Mourad, affranchi du pacha Ibrahim Arabaji "l'Algérois", d'accéder à cette charge<sup>25</sup>.

Le fonctionnement de l'appareil militaro-administratif est assuré en partie par ces esclaves, fraîchement affranchis, appartenant aux dignitaires du pachalik et qui se voient promus à des postes de responsabilité quelquefois de première importance. La condition d'ancien esclave semble avoir constitué une étape significative — dirions-nous décisive? — dans l'ascension sociale du nouveau converti dont le rite initiatique, lors de la conversion, était simplifié à l'extrême. Toutes les fonctions de l'appareil d'Etat restent ouvertes et l'exemple, entre autres, que fournit l'accession à la dignité de dây, dans la Tunisie voisine, d'un converti le démontre à plus d'un titre. Usta Moratto Turcho Genovese, Ousta Mourad, a été successivement bey<sup>26</sup>, c'est-à-dire haut dignitaire chargé de faire rentrer par l'appropriation violente les impôts, puis dây (1637-1640) et fondateur d'un pouvoir quasi monarchique puisque héréditaire. La dynastie des Mouradites s'est imposée, pour un temps, aux dâys de Tunis en tant que centre unique et réel du pouvoir<sup>27</sup>. Pour finir avec cette liste, comment ne pas citer le plus madré d'entre tous, Husayn Mezzo-Morto, qui a occupé la fonction de dây à Alger (1683-1686) alors en pleine crise.

Une fois arrivé au sommet de la hiérarchie militaro-administrative, la pratique de l'affranchissement exercée par le primus inter pares des militaires du pachalik revêt un caractère d'ordre tactique, car en nommant ses anciens esclaves à des postes élevés, il s'assure aussi des hommes de confiance, des affidés, dont il pourrait avoir besoin le cas échéant. Ce qui explique aussi le gravisement rapide des grades et des postes vers les fonctions convoitées.

Il est question dans ce document d'un ancien affranchi du pacha Hasan b. Kheireddine devenu commandant<sup>28</sup>, habitude très ancienne s'il en fut et qui remonte aux premières années de la fondation du pachalik. Mais la pratique de l'affranchissement parcourt tous les corps de métiers de l'appareil militaro-administratif. Ce commerçant qui a pignon sur rue au marché des esclaves (le badistan) se trouve être l'affranchi d'un qâyid ou commandant. Aussi bien tous les affranchis ne tardent pas à s'intégrer à la vie de la cité, d'autant plus que l'ancien maître laisse rarement ses affranchis sans les doter auparavant d'une somme d'argent, qui d'un bien-fonds, etc. Ce commandant d'escadre corsaire (koubtane) a mis en *habus* au profit de ses huit affranchis une maison<sup>29</sup>. Cela n'a pas empêché le conflit de surgir entre eux après sa mort, à propos de ces biens, mais la justice tranchera<sup>30</sup>.

---

## L'affranchissement: une nécessité sociale

---

Si le parcours d'un converti n'aboutit pas toujours, il s'en faut, aux hautes fonctions qu'offre la structure miliatro-administrative du pachalik, c'est-à-dire une carrière militaire essentiellement, il croise souvent les voies d'un commerce fructueux où l'ancien esclave devient à son tour... possesseur d'esclaves. Celui-ci, janissaire et affranchi d'un agha qui l'a marié à sa fille<sup>31</sup>, laisse à sa mort un héritage non négligeable, ainsi que dix esclaves chrétiens dont aucun ne sera affranchi. Est-ce le signe d'une intégration sociale réussie? Cela reste à voir. Les métiers qualifiés permettent aux affranchis d'avoir souvent une vie à l'abri du besoin, comme le montre l'exemple de ce Portugais devenu expert en biens immobiliers<sup>32</sup>. Ce commandant de flotte corsaire n'hésite pas à doter une convertie, son affranchie, d'un bien commercial assez prisé: des bains publics, d'une valeur de 21.000 dinars<sup>33</sup>, ce qui n'est pas rien, mais le texte reste discret sur la nature de leurs rapports sociaux, car elle meurt sans laisser d'enfants. Le rayis, capitaine corsaire, qui achète ce bien, un converti, s'avère être l'affranchi du premier dâÿ, lors de l'instauration de cette fonction en 1671, à l'instar de Tunis mais avec quatre vingts ans de retard. Le rayis a, entretemps, occupé le poste de commandant de la flotte et fait désormais des affaires avec le dâÿ, son ancien maître<sup>34</sup>.

Mais les actes de l'affranchissement ordinaire semblent être rentrés, et pour cause, dans les faits et gestes de la vie quotidienne. Cette femme qui sait que ses jours sont désormais comptés n'oublie pas pour autant de laisser une somme d'argent nécessaire à l'affranchissement d'une esclave ainsi qu'une autre somme due à une convertie<sup>35</sup>. Et si ce janissaire laisse au profit de ses enfants une esclave noire à vendre et un chrétien, le document n'en démontre pas moins que dans le passé, il avait affranchi un esclave qui, après s'être converti, est devenu maçon de profession<sup>36</sup>.

Tant au sein de la marine que de l'armée de terre, les convertis avaient accès à toutes les fonctions — hormis la religieuse — qu'offre l'appareil d'Etat. Aussi bien on croise souvent de ces affranchis qui font carrière dans l'armée de terre, comme cet ancien esclave qui gravit les échelons pour accéder au grade de boulouk bachi, dans ce corps d'officiers (capitaines) influents au sein de la milice d'Alger. Il ne reste pas moins vrai que les convertis n'ont de considération, de la part des maîtres du pachalik, qu'en tant qu'éléments disposant d'une qualification certaine dans des domaines cruciaux pour le pays, comme ce qui touche à l'aventure maritime corsaire. Peu d'affranchis échappent à cette règle et le pachalik offre toutes les chances à ceux qui font preuve

de leur savoir-faire technique et ce, dans tous les secteurs d'activités, à une exception près.

La Grèce antique semble faire pâle figure par rapport à l'Alger corsaire quant aux conditions réelles d'existence offertes aux étrangers qui ont choisi de la (et de se) servir. N'est-ce pas Trubert, commissaire de la marine du roi en mission en Alger, qui disait dans une lettre adressée à Colbert qu'ici (à Alger), "les Provençaux (...) prennent aussi facilement le turban qu'un bonnet de nuit"<sup>37</sup> ? La procédure religieuse de la conversion a été simplifiée pour faciliter les conversions volontaires, ou forcées surtout qui se font *in extremis*<sup>38</sup>. De cette façon, les apparences dogmatiques sont sauvées et la ductilité des modalités de conversion n'est là que pour rappeler le besoin urgent qu'a le pachalik de s'attacher — en leur ouvrant l'accès à toutes les fonctions pratiquement — ces transfuges disposant d'une haute technicité d'autant plus que, sur place, la main-d'oeuvre locale était dans l'incapacité d'occuper cet espace social, et quand bien même le pouvait-elle, on peut avancer sans risque d'erreur que les maîtres du *dîwane* ne l'auraient pas permis pour des raisons qui ne sont que trop évidentes.

De cette nécessité de se doter des hommes capables de répondre aux défis posés aux "Conquérants d'Alger", comme aime à se définir l'"Invincible Milice", par le cours nouveau pris par l'histoire au XVI<sup>e</sup> siècle, et afin d'assurer sa propre reproduction — en tant que corps d'occupation — sans trop de risques, la milice d'Alger a fait de l'affranchissement et de la conversion une des clefs de son maintien au pouvoir, en mettant en place les conditions indispensables pour nourrir un flux continu d'hommes de métier.

En fait, si l'affranchissement se présente souvent sous la forme d'un acte *habus*, d'un don fait aux forces de l'invisible, coïncidant avec le terme d'une vie, cela montre bien que ce type d'action, justifié par la nécessité sociale, fait désormais partie intégrante de la représentation symbolique de la récipiscence.

Cette pratique qui appartient essentiellement aux groupes dominants du pachalik, rejoint sous une forme sociale pieuse "en vue de la seule rétribution divine" les besoins matériels réels de la société en général à ce stade particulier de son développement. Ainsi s'explique-t-on la réification de l'affranchissement au niveau d'une pratique sociale gratifiante, bien que souvent onéreuse pour celui qui l'accomplit. De ce fait, Alger fait figure de ville ouverte à tous ceux qui viennent d'ailleurs, principalement ceux qui proviennent des surplus des villes d'Europe du nord et de l'ouest. On sait du reste qu'ils ne furent pas seuls à constituer cette main-d'oeuvre hautement qualifiée, les Andalous en furent également.

**Farid Khiari** est professeur d'Histoire à la Faculté des Lettres et des Sciences humaines, Université de Sfax, Tunisie.



- 
- <sup>1</sup> L'histoire mouvementée des négociations du GATT est là pour rappeler les enjeux de l'économie-mondiale: être au centre pour dominer le système et en tirer tous les profits.
- <sup>2</sup> La présente étude est tirée de ma thèse de doctorat qui a porté sur le développement historique du pachalik d'Alger aux XVIe-XVIIe siècles. Elle sera publiée prochainement chez l'Harmattan. La série Z est constituée d'archives arabo-ottomanes de l'Algérie pré-coloniale dont une copie est déposée au centre des archives d'outre-mer d'Aix-en-Provence, les documents originaux se trouvent à la bibliothèque nationale d'Alger.
- <sup>3</sup> B. Bennassar: "Conversion ou reniement? Modalités d'une adhésion ambiguë des chrétiens à l'Islam (XVIe-XVIIe siècles)" p. 1350-1352 et passim in *Annales E.S.C.*, 43e année, N°6, 1988, pp. 1349-1366.
- <sup>4</sup> F. Braudel: in *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, p. 134, A. Colin 1979, 4eme édition, tome 2, 628 Pages.
- <sup>5</sup> G. B. Salvago: "Africa overo Barbaria", p. 473 in *Revue Tunisienne*, N° 31-32, 1938, pp. 471-513.
- <sup>6</sup> Diego de Haëdo: "Topographie et histoire générale d'Alger", p. 499 in *Revue Africaine*, N°14, année 1870.
- <sup>7</sup> G. B. Salvago: *op. cit.*, p. 485.
- <sup>8</sup> Sur le rôle des Anglais, des Hollandais, des Nordiques en général dans la transformation décisive de la marine tunisienne au début du XVIIe siècle, cf. J. Pignon: "Un document inédit sur la Tunisie au début du XVIIe siècle", p. 191, note n° 93 in *Cahiers de Tunisie*, année 1961, tome X, du même auteur: "Dix ans de relations franco-tunisiennes (1606-1616)", p. 201 in *Cahiers de Tunisie*, année 1956, pp. 199-212.
- <sup>9</sup> F. Braudel: in *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, o.p. cit. p. 134
- <sup>10</sup> Le P. Dan: in *Histoire de Berbérie et de ses corsaires. Des royaumes et des villes d'Alger, de Tunis, de Salé et de Tripoli*, pp. 311-312, Paris 1649, 489 p.; G. B. Salvago: *ibid*, p. 476.
- <sup>11</sup> B. Bennassar: *op. cit.* p. 1349.
- <sup>12</sup> D. de Haëdo: *op. cit.*, p. 496.
- <sup>13</sup> B. Bennassar: *loc. cit.*; il s'agit surtout d'un article descriptif de récits d'anciens convertis qui ont regagné, volontairement ou non, leur pays d'origine et qui portent sur leur itinéraire en direction des pays du Maghreb corsaire.
- <sup>14</sup> Peyssonnel et Desfontaines: in *Voyages dans les régences de Tunis et d'Alger*, p. 339, tome I, Paris 1838, 2 vol.
- <sup>15</sup> *Ibid.*: pp. 339-340.
- <sup>16</sup> Cf. B. Bennassar, *op. cit.*
- <sup>17</sup> 1 Mi 53, Z 124, n° 14.
- <sup>18</sup> 1 Mi 56, Z 140, n° 31.
- <sup>19</sup> 1 Mi 34, Z 69, n° 102.
- <sup>20</sup> 1 Mi 40, Z 84, sans numéro (1er texte).
- <sup>21</sup> *Ibid.* (2eme texte).
- <sup>22</sup> 1 Mi 7, Z 15, n° 91.
- <sup>23</sup> G. Delphin : "Histoire des pachas d'Alger de 1515 à 1745" in *Journal asiatique*, p. 201: avril-juin, XIe série, t. 19, 1922, pp. 161-233.
- <sup>24</sup> *Id.* p. 202.
- <sup>25</sup> *Id.* p. 204.
- <sup>26</sup> S. Bono: in *I corsari Barbareschi*, p. 35, Turin 1964, 516 p.

- 
- <sup>27</sup> J. Pignon: "Osta Moratto Genovese, dey de Tunis (1637-1640)" in *Cahiers de Tunisie*, p. 35, tome III, année 1955, n° 11, pp. 361-362.
- <sup>28</sup> 1 Mi 37, Z 77, sans numéro.
- <sup>29</sup> 1 Mi 5, Z 9, sans numéro.
- <sup>30</sup> Ibid, 2eme texte.
- <sup>31</sup> 1 Mi 25, Z 49, n° 7.
- <sup>32</sup> 1 Mi 53, Z 124, n° 14, (1er texte).
- <sup>33</sup> 1 Mi 34, Z 68, sans numéro (1er texte).
- <sup>34</sup> Ibid. (2eme texte).
- <sup>35</sup> 1 Mi 5, Z 10, n° 144.
- <sup>36</sup> 1 Mi 36, Z 75, sans numéro.
- <sup>37</sup> Cité in Moulay Belhamissi: "Histoire de la marine algérienne 1516-1830", p. 31, Ed. ENAL, 1983, 187 pp. et annexes.
- <sup>38</sup> B. Bennassar : *loc. cit.*; cf. les nombreux cas de conversion et la procédure mise à la portée de tout candidat.